

Tarifs & Conditions Générales de Vente

Applicables au 1^{er} janvier 2012*



*CGV applicables pour la commercialisation France.

Autres pays, nous consulter. Document susceptible d'être modifié

Les formats publicitaires (liste non exhaustive)



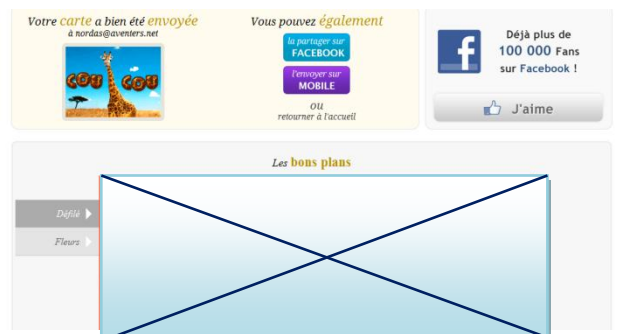
Pavé 300x250 / 300x600



Mégabanner 728x90



Bannière au sein d'une Newsletter éditoriale



Bannière en page de confirmation d'envoi des cartes

Tarifs

Tarifs (brut) pour l'e-mailing dédié

E-mailings sans ciblage	Base « les plus actifs » / 2 millions
Envoi isolé	33 000€
Repasse sur ouverts	6 700€
Contrat cadre annuel (+ de 5 envois) / Prix par envoi	25 000€
Repasse sur ouverts	5 000€

E-mailings avec ciblage	CPM brut	Exemple
Ciblage comportemental	50€	Voyage, Beauté, Mode femme
Ciblage socio-démographique		
1 critère	38€	Femme
2 critères	50€	Femme en IDF
3 critères	75€	Femme en IDF de plus de 40 ans
Repasse sur ouverts	20% du prix de l'envoi	

Devis de ciblage comportemental + socio-démographique sur demande

Tarifs brut pour les opérations spéciales

Opération spéciales (tarif brut)	Evénements type 1 (jours normaux, événements mineurs)	Evénements type 2 (1 ^{er} mai, Fête des mères/pères, Pâques, St Valentin)	Evénements type 3 (Noel, Jour de l'an)
Habillage Home Page / jour	3 000€	15 000€	30 000€
Habillage rubrique / jour	3 000€	15 000€	30 000€
Habillage site complet / jour	5 000€	25 000€	50 000€
Newsletter sponsorisée/ jour	16 000€	20 000€	30 000€
Bouton Home Page / jour	2 000€	6 000€	10 000€
Bouton rubrique / jour	2 000€	6 000€	10 000€
Espace de confirmation d'envoi / jour	2 000€	6 000€	10 000€
Espace de confirmation d'envoi exclusif/ jour	3 000€	10 000€	15 000€
E-mail de confirmation d'envoi / jour	2 000€	4 000€	10 000€
Création d'e-cards			
1 e-card brandée interstitiel de fin	7 000€	10 000€	15 000€
2 e-cards brandées interstitiel de fin	12 000€	18 000€	25 000€
3 e-cards brandées interstitiel de fin	16 000€	24 000€	32 000€

Création d'un mini-site événementiel	10 000€	10 000€	10 000€
Création d'un mini-site jeu-concours	15 000€	15 000€	15 000€

Tarifs brut pour la co-registation

E-mail (0-50 000 adresses)	0,60€
E-mail + Nom/prénom + Sexe (0-50 000 adresses)	0,80€
E-mail + Nom/prénom + Sexe + Date de naissance (0-50 000 adresses)	1€
E-mail (50-100 000 adresses)	0,50€
E-mail + Nom/prénom + Sexe (50-100 000 adresses)	0,75€
E-mail + Nom/prénom + Sexe + Date de naissance (50-100 000 adresses)	0,90€
E-mail (+ de 100 000 adresses)	0,45€
E-mail + Nom/prénom + Sexe (+ de 100 000 adresses)	0,70€
E-mail + Nom/prénom + Sexe + Date de naissance (+ de 100 000 adresses)	0,80€

Tarif display

Format	Emplacement	Prix brut (CPM)
Pavé 300x250	HP/RG	55€
Pavé expand	HP/RG	65€
Mégabannière 728x90	HP/RG	45€
Mégabannière expand	HP/RG	55€
Pavé + flash	HP/RG	65€
Bandeau	HP	70€
Interstitiel	Pré-home	140€

CONDITIONS COMMERCIALES

REMISES

Remise Nouvel Annonceur : Tout annonceur non présent sur le site en régie chez Dromadaire.com mais présent en 2012 se verra octroyer une remise de -10% applicable sur son chiffre d'affaires brut HT en 2012.

Remise Volume : Cette remise est calculée en fonction du montant brut facturé par campagne et s'applique au 1^{er} euro investi selon la grille suivante :

Investissement Brut HT	Taux de remise
De 10 000 à 24 999€	-2%
De 25 000 à 39 999€	-4%
De 40 000 à 59 999€	-6%
De 60 000 à 99 999€	-8%
De 100 000 à 249 999€	-10%
De 250 000 à 499 999€	-13%
A partir de 500 000€	-15%

Remise Exceptionnelle : Cette remise est calculée selon divers paramètres de négociation pour chaque campagne entre la régie et l'annonceur

Remise Professionnelle : Une remise de 15% sera accordée à tout annonceur ayant recours à un mandataire dans le cadre de l'achat d'espace Dromadaire.

Remise de Cumul des mandats : Une remise de 3% sur le montant net net HT facturé sera accordée aux mandataires justifiant d'au moins 2 mandats sur l'année 2008 et d'un investissement net net avant cumul de 50 000€HT sur le site en régie chez Dromadaire.

Montant minimum par commande : 10 000€ net net HT par ordre d'insertion .

MAJORATIONS

Multimarques : Une majoration de 15% s'appliquera sur le montant brut HT de toute campagne en cas de présence ou citation de plusieurs marques au sein d'un même élément publicitaire.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Conditions d'application

Les présentes conditions générales de vente sont applicables à tout ordre de publicité recueilli par Dromadaire pour être exécuté sur le site web Dromadaire.com.

Seules les conditions particulières accordées expressément par Dromadaire peuvent y déroger.

Tout ordre de publicité implique l'adhésion entière et sans réserve de l'annonceur à ces conditions générales de vente, à l'exclusion de tout autre document émis par Dromadaire. Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation préalable et écrite de Dromadaire, prévaloir sur ces conditions générales de vente.

Le fait que Dromadaire ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales de vente ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

Les présentes conditions générales de vente et conditions commerciales ainsi que les tarifs bruts HT publiés par Dromadaire peuvent à tout moment faire l'objet de modifications par Dromadaire avec un préavis de huit jours ouvrés.

On définit par annonceur toute société réservant ou faisant réserver son espace publicitaire sur le site Dromadaire.com, dans le cadre d'un contrat de mandat écrit ainsi qu'un ensemble d'annonceurs regroupés dans une société mère majoritaire dans leur capital et justifiant d'une centralisation de leur achat d'espace soit au sein de ladite société mère soit auprès d'un mandataire.

On définit par mandataire une société agissant pour le compte de l'annonceur et dûment mandaté par lui pour effectuer en son nom et pour son compte la réservation des emplacements, la signature et le contrôle des ordres de publicité, la vérification des factures ainsi qu'éventuellement le règlement desdites factures. Ledit mandat doit être matérialisé par une attestation de mandat valide sur la période de communication considérée et dont la copie doit être adressée à Dromadaire.

L'appartenance d'un annonceur à un ensemble d'annonceurs doit être signifiée, préalablement à la signature des présentes, par lettre recommandée avec accusé de réception à Dromadaire et ne peut être prise en compte de façon rétroactive.

Tout ordre de publicité est personnel à l'annonceur ; il ne peut aucunement être cédé, sauf accord écrit et préalable de Dromadaire.

2. Gestion des ordres

2.1. Formalisation des ordres

L'ordre d'insertion est formalisé par Dromadaire, dont un exemplaire, dûment daté et signé pour accord par l'annonceur ou son intermédiaire dûment mandaté est à retourner à Dromadaire au plus tard 72 heures avant la première mise en ligne de la campagne publicitaire.

L'ordre reproduira les présentes conditions générales de vente. Il peut également prendre la forme d'une lettre datée et signée par l'annonceur ou son intermédiaire, dûment mandaté, avec mention de l'acceptation des conditions générales de vente.

L'absence de cette dernière mention fera présumer l'application des présentes conditions générales de vente.

L'ordre d'insertion mentionnera :

-Le nom du mandataire et du correspondant qui l'engage pour l'insertion publicitaire ;

-Le nom de l'annonceur et du responsable budget marketing-publicité affecté à l'insertion publicitaire ;

-La nature précise et le nom du produit ou du service à promouvoir ;

-La date de début de la campagne et la durée de celle-ci ;

-Les sites réservés ;

-Les critères de ciblage réservés ;

-Le budget affecté à l'insertion selon le tarif en vigueur.

Le mandataire et l'annonceur sont responsables conjointement et solidairement du paiement des insertions publicitaires correspondant à un ordre de réservation.

Chaque ordre d'insertion est strictement personnel à l'annonceur. Il est établi par Dromadaire et ne peut être modifié sans son autorisation ni être cédé sous quelque forme et à quel titre que ce soit sauf autorisation expresse de Dromadaire.

Toutefois, dans le cas de la vente ou du transfert de l'exploitation de l'annonceur, il est précisé que ce dernier est tenu d'en imposer l'exécution à son successeur en restant personnellement garant de ce dernier.

2.2. Modifications, annulation, report d'ordre, force majeure

Toute demande de modification, annulation ou report d'ordre devra nous parvenir (par courrier, fax ou email) au plus tard cinq jours ouvrables avant la date de début de diffusion.

Dromadaire s'efforcera, dans la limite des disponibilités de son stock de satisfaire les demandes de modification qui lui seront parvenues dans ce délai.

Toute demande de modification, annulation ou report d'annulation qui sera parvenue à Dromadaire au delà du délai défini ci avant entraînera une majoration de 10% du montant brut de chaque message déplacé ou annulé ; l'intégralité du prix du message étant due par l'annonceur ou son mandataire.

Sont considérés comme cas de force majeure déchargeant Dromadaire de ses obligations l'ensemble des hypothèses prévues par la loi et la jurisprudence françaises en tant que faits imprévisibles, insurmontables, irrésistibles (notamment guerre, émeute, incendie, grèves, accidents).

Y sont assimilés notamment le fait du Prince, l'hypothèse où le support ne bénéficierait plus provisoirement ou définitivement de l'autorisation d'émettre suite à une décision administrative ou judiciaire et le

dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le reroutage. Les annonceurs seront tenus informés, en temps opportun, des cas et événements ci-dessus énumérés.

Dromadaire est soumis de convention expresse à une obligation de moyens.

3. Concurrence

Dromadaire ne peut garantir que des annonceurs concurrents ne seront pas présents sur des emplacements voisins ou contigus pendant une même période.

Toutefois, Dromadaire s'efforcera de ne pas exposer les annonceurs à ce cas de figure, sous réserve que l'Annonceur spécifie expressément et préalablement à Dromadaire la liste des concurrents qu'il ne souhaiterait pas y voir figurer.

4. Tarifs

Les tarifs, sauf stipulation expresse et écrite d'une modification par Dromadaire, sont ceux mentionnés sur l'ordre d'insertion, tels que définis dans le présent document et publiés sur le site www.dromadaire.com

Dromadaire se réserve le droit de changer ses tarifs en le notifiant sur le site Internet ci-dessus mentionné au minimum huit jours avant la date de l'entrée en vigueur de ces modifications.

Les tarifs s'entendent hors taxes et comprennent la mise en ligne de la campagne, la possibilité de créer un lien soit vers le site web de l'annonceur ou son mandataire d'accéder aux statistiques de sa (ses) campagne(s).

Les tarifs n'incluent pas les frais de réalisation : ni des bandeaux ni de tout autre élément publicitaire que l'annonceur doit fournir à Dromadaire préalablement à la mise en ligne de la campagne dans un délai minimal de 7 jours.

5. Éléments techniques

L'annonceur doit respecter les prescriptions techniques de Dromadaire. Il devra impérativement communiquer les éléments techniques à Dromadaire au plus tard 7 jours avant le début de la campagne publicitaire.

Si le délai de remise de matériel n'est pas respecté, les erreurs ou omissions éventuelles dans la mise en ligne de cette campagne engageraient la seule responsabilité de l'annonceur et/ou de son mandataire.

En cas de retard dans la remise de matériel ou de remise non conforme aux exigences énoncées par les présentes conditions générales de vente entraînant une non-diffusion, le prix de la campagne programmée sera intégralement dû par l'annonceur à Dromadaire.

Au cas où pour des raisons techniques, le matériel publicitaire se révèle impropre à la diffusion et que l'annonceur ne pourrait fournir d'autres éléments techniques dans les délais impartis avant la mise en ligne prévue, le prix de la campagne reste dû intégralement par l'annonceur comme si la diffusion avait eu lieu.

Enfin, afin de mieux garantir la meilleure qualité possible de diffusion, Dromadaire pourra demander de nouveaux éléments techniques en cours de campagne.

6. Limitation de responsabilité de Dromadaire

Les défauts constitutifs de malfaçons dans le matériel publicitaire tels que notamment un poids électronique trop important des contenus des espaces publicitaires ou un retard dans la livraison desdits éléments de même que dans le lancement du ou des sites qu'ils sont destinés à promouvoir, ne peuvent en aucun cas justifier la résiliation de l'ordre, ni ouvrir droit à des dommages et intérêts au profit du client.

Ce retard non dûment signalé dans un délai de sept (7) jours avant la date de début de la campagne telle qu'elle figure sur l'ordre d'insertion entraînera facturation par Dromadaire à la date convenue et pour la ou les publicité(s) concernées, y compris pour les produits limités dans le temps.

7. Contenu du message publicitaire

L'Annonceur s'engage :

- à ce que le message publicitaire soit aisément identifiable, non mensonger, loyal et décent,
- à respecter les principes de l'ordre public, de loyauté, de dignité et de bonnes mœurs ainsi que les prescriptions propres à certains secteurs ou produits réglementés (tabac, alcool, produits pharmaceutiques, services juridiques, comptables, financiers, casinos et loteries etc.), ainsi que les recommandations du Bureau de Vérification de la Publicité et notamment celles concernant les enfants et l'image de la femme,
- à respecter dans la présentation du message publicitaire l'obligation légale d'utiliser la langue française et les dispositions du droit de la consommation (publicité comparative, trompeuse, imitative),
- à ce que le contenu du message publicitaire qu'il souscrit ne soit pas susceptible de nuire à l'image de marque de Dromadaire et ne soit pas susceptible de mettre en cause la neutralité de Dromadaire sur les plans religieux, philosophiques ou politiques.

La diffusion de messages publicitaires est faite sous la seule et entière responsabilité de l'Annonceur quant à leur contenu.

Dans l'hypothèse où l'Annonceur n'est pas propriétaire des marques et noms de domaines ou autres signes distinctifs mentionnés sur l'espace publicitaire souscrit, il s'oblige à mentionner obligatoirement dans le contenu de celui-ci, outre son nom, sa raison sociale ou sa dénomination sociale de manière lisible et prépondérante, sa qualité par rapport à la marque (par exemple, licencié, adhérent, dépositaire, agent exclusif ou général, concessionnaire, dépannage – entretien, distributeur agréé, installateur qualifié, importateur, membre, négociant, revendeur, SAV agréé...) A ce titre l'Annonceur garantit Dromadaire contre tout trouble d'éviction du fait des tiers ou du fait personnel de l'Annonceur concernant cette utilisation desdits signes distinctifs.

Les diffusions de formats publicitaires sont faites sous la seule et entière responsabilité de l'annonceur et doivent être en conformité avec la législation en vigueur en France et sur toutes zones de réception de Dromadaire. L'Annonceur est entièrement responsable et garant des droits de tous tiers sur le contenu des messages et des

éléments qui le composent. A ce titre, il garantit Dromadaire et le Support de livrer les messages à mettre en ligne libres de tout droit (notamment en matière de propriété intellectuelle et industrielle,...) etc...).

L'Annonceur et le mandataire garantissent Dromadaire, le support et leurs ayants droits contre tout recours émanant de tiers, du fait de la diffusion des messages transmis et s'engage à prendre en charge toute conséquence dommageable à leur endroit à quelque titre que ce soit.

Dromadaire se réserve la possibilité de refuser la diffusion de tous messages non conformes à la loi ou à l'esprit du support dans les conditions prévues par la jurisprudence en vigueur.

8. Règles relatives au contenu du site Web

L'Annonceur s'engage à ce que le contenu du site Web auquel il est possible d'accéder par reroutage depuis l'espace publicitaire qu'il a souscrit soit en relation directe avec le contenu publicitaire de cet espace.

L'Annonceur s'engage à ce que ce site (ainsi que les autres sites Web qui lui sont affiliés le cas échéant ou accessibles via lien hypertexte) soit(en)t conforme(s) à l'ordre public, aux bonnes moeurs, à toute règle légale, réglementaire ou administrative. Dans le cas contraire, Dromadaire se réserve le droit d'appliquer les dispositions de l'article Résiliation des présentes.

L'Annonceur s'engage à refuser sur les pages du site Web accessible via reroutage depuis l'espace publicitaire toute publicité à caractère religieux, sectaire, politique, syndical, à caractère raciste, contraire aux bonnes moeurs, à l'ordre public ou susceptible de porter atteinte à la dignité humaine ou à la protection des mineurs ou qui pourraient porter préjudice, soit en raison du contenu du message, soit en raison de la nature des annonceurs, à l'image ou à la représentation de Dromadaire. De même, le Client s'engage à refuser sur les pages du site Web accessible via reroutage depuis l'espace publicitaire toute insertion publicitaire ou lien hypertexte renvoyant vers un site de nature raciste, contraire aux bonnes moeurs ou à l'ordre public ou de nature à porter préjudice soit en raison du contenu du message, soit en raison de la nature des annonceurs, à l'image ou à la représentation de Dromadaire.

L'Annonceur fait son affaire des demandes éventuellement adressées par les

internauts qui lui sont adressées consécutivement au renvoi d'audience vers le site Web accessible via reroutage depuis l'espace publicitaire.

L'Annonceur sera responsable de toutes réclamations et litiges éventuels avec les internautes précités, notamment ceux relatifs à ses engagements contractuels et au contenu de ses offres et à l'utilisation de logiciels et données sur le site Web accessible via reroutage depuis l'espace publicitaire. Tout litige sera traité et pris en charge financièrement uniquement par l'Annonceur, notamment en cas d'échange ou de remboursement du prix d'achat perçu d'un internaute dans l'hypothèse d'une vente de produits et/ou service dans les conditions exposées ci-après.

Ces conditions devront faire apparaître de manière expresse et non équivoque que tout achat

éventuellement effectué par l'internaute sur le site Web accessible via reroutage depuis l'espace publicitaire est de la responsabilité exclusive de l'Annonceur.

L'Annonceur est seul responsable de l'ensemble des obligations légales, fiscales et contractuelles résultant de son activité et assume notamment les obligations relatives à la gestion des relations clients ainsi qu'au reversement de tout impôt dû au titre des ventes effectuées auprès des internautes sur le site Web accessible via reroutage depuis l'espace publicitaire.

9. Utilisation des signes distinctifs propriétés de Dromadaire.

Dans l'hypothèse où Dromadaire consentirait à permettre restrictivement à l'Annonceur d'utiliser la marque (logo) l'autorisation obligatoire et préalable de Dromadaire est requise et le cadre de cette utilisation est expressément prévu aux conditions exclusives suivantes :

* L'Annonceur s'engage à reproduire lesdits signes distinctifs selon des dimensions convenues d'un commun accord entre les Parties et à respecter leurs couleurs et leur graphisme lors de la reproduction, conformément à la Charte graphique communiquée par Dromadaire ;

* Dromadaire peut, à tout moment nonobstant l'éventuel paiement de dommages intérêts par l'Annonceur, résilier les présentes dans l'hypothèse où l'Annonceur ne respecte pas les conditions ci-dessus ou utilise les signes distinctifs en contrariété avec les législations et réglementations en vigueur, les recommandations du B.V.P. ou/et de façon nuisible à la ligne éditoriale du Support ou à l'image de cette dernière.

La mise en place d'un lien hypertexte vers le site de Dromadaire depuis le site du Client ou depuis tout autre site est soumise à l'autorisation expresse de Dromadaire. L'Annonceur reconnaît que Dromadaire demeure libre de modifier à tout moment la dénomination des sites en ligne visés aux présentes, sans que ceci constitue une modification des présentes et sans que cette modification puisse ouvrir droit à un quelconque recours de la part de l'Annonceur

10. Conditions de paiement

Les factures seront transmises à l'annonceur dans la semaine suivant la fin de la diffusion et le cas échéant une copie sera adressée au mandataire. Les factures sont payables en euros par chèque ou par virement à 30 jours fin de mois le 10.

Néanmoins, Dromadaire pourra exiger paiement de tout ou partie du montant dû avant la date de diffusion si elle estime que l'annonceur ne fournit, à sa demande, pas les preuves suffisantes de sa bonne santé financière.

En cas de paiement par traite, celle-ci doit nous parvenir signée, acceptée et domiciliée dans un délai maximum de 10 jours suivant la date de facturation.

En cas de paiement anticipé, c'est-à-dire avant la date d'échéance de la facture, l'annonceur bénéficie d'un escompte correspondant au taux de base bancaire en vigueur à la date de facturation.

Le paiement au mandataire ne libère pas l'annonceur vis à vis de Dromadaire.

11. Défaut de paiement / échéance du terme.

En cas de non-règlement ou de règlement tardif des factures, les clauses suivantes s'appliquent, outre le paiement de frais de justice éventuels :

* les sommes dues produisent intérêt, sans formalité jusqu'à complet paiement,

à un taux d'intérêt égal à une fois et demi le taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente.

* à la discrétion de Dromadaire, est immédiatement exigible l'intégralité des sommes lui restant dues au titre des présentes, après une mise en demeure recommandée avec demande d'avis de réception restée infructueuse dans les huit (8) jours de son émission.

* après une même mise en demeure par lettre recommandée avec demande d'avis de réception restée sans effet au bout de huit (8) jours de son émission, Dromadaire se réserve le droit de suspendre l'exécution d'une part de sa prestation jusqu'au règlement des factures en souffrance, d'autre part des présentes obligations, sans que cette suspension puisse être tenue pour une résiliation des présentes du fait de Dromadaire et ce nonobstant tous dommages et intérêts auxquels pourra prétendre Dromadaire du fait des non-paiements et préjudices subséquents.

12. Résiliation

En cas de manquement de l'une des Parties aux obligations prévues aux présentes, ces obligations peuvent être résiliées de plein droit après l'envoi d'une mise en demeure (lettre recommandée avec demande d'avis de réception) demeurée sans effet plus de 15 (Quinze) jours contenant sommation de mettre fin à la violation et/ou de remplir ses obligations à moins que d'une part la violation ait cessé dans ce délai, d'autre part les conséquences aient été réparées et enfin ceci ait été signifié à l'autre partie, sans préjudice des dommages-intérêts qui peuvent être judiciairement réclamés à l'encontre de la partie défaillante.

13. Intégralité des obligations / non-validité partielle.

Les présentes, leurs Annexes et leurs éventuels avenants expriment l'intégralité des obligations des Parties. Aucun autre document technique, publicitaire ou commercial d'aucune sorte, aucune correspondance

antérieure à leur signature ne peut engendrer des obligations de Dromadaire au titre du présent contrat. Si une stipulation des présentes est tenue pour non valable ou déclarée telle par une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

14. Législation et langue applicables.

Les présentes, leurs annexes et leurs éventuels avenants sont soumis à la loi française. Seule la langue française est reconnue comme langue contractuelle et fera foi entre les parties.

15. Différends / Attribution de juridiction

Dans l'hypothèse où un litige, même dans le cas où l'annonceur ou son mandataire serait une société étrangère, naîtrait entre les Parties du fait de l'exécution ou de l'interprétation des présentes et de leurs éventuels avenants, les Parties conviennent préalablement à toute action en justice de rechercher une solution amiable par la voie notamment d'une conciliation.

En cas d'échec de cette procédure amiable, la compétence expresse est attribuée au Tribunal de commerce de Nanterre, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.